

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belgeObligatoire de remplir :
N° d'entreprise***25151232***Sgale.
tat.Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**20 NOV. 2025****Le Greffier**N° d'entreprise : **0455 606 327****Nom**(en entier) : **Le Mur**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de la Station 86 à 6220 Fleurus****Objet de l'acte : Transmission, démission et transfert du siège****PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2025**

L'assemblée générale extraordinaire de la société Le Mur s'est réunie ce mardi 4 novembre 2025, à son siège social, sont présents :

Madame MASSON Sophie ;
Monsieur MUREDDU Giovanni.

L'ensemble des parts sociales est représenté.

Tous les administrateurs et mandataires étant présent, il n'est pas nécessaire de justifier les convocations.

L'assemblée est déclarée ouverte au siège de la société.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Transmission d'action ;
- 2) Démission d'administrateur ;
- 3) Transfert du siège social.

L'assemblée est déclarée ouverte.

L'Assemblée prend à l'unanimité et chaque fois par un vote séparé les résolutions suivantes :

Première résolution :

Le transfert de 1 action de Madame MASSON Sophie à Monsieur MUREDDU Giovanni.

Après cette cession, voici la ventilation des actions

MASSON Sophie : 0 action ;
MUREDDU Giovanni : 750 parts.

Deuxième résolution :

La démission du poste d'administrateur de Madame MASSON Sophie (Numéro national 68.04.03-098.07) avec une prise d'effet au 9 octobre 2025 et l'assemblée générale donne décharge à l'administrateur.

Troisième résolution :

L'assemblée décide de transférer le siège social de « 6220 Fleurus, Rue de la Station 86 » à « 6220 Fleurus, Chaussée de Charleroi 430 » et en conséquence modifier l'article des statuts relatif au siège social.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Fait à Fleurus, le 4 novembre 2025.

MASSON Sophie
Administrateur démissionnaire

MUREDDU Giovanni
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).